

Funboard : Règlement du Championnat de France Elite Slalom

1. CALENDRIER

Le **Championnat de France Elite Slalom** se déroulera sur une compétition unique de plusieurs jours, au cours du 4^{ème} trimestre de l'année civile.

2. ADMISSIBILITE

a- A l'épreuve

Tous licenciés FFVoile et tous coureurs étrangers en règle avec leur autorité nationale, âgés de 15 ans et plus sont autorisés à courir l'épreuve. L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat)

b- Aux titres

Les titres de Champion(ne)s de France Elite Slalom sont délivrés à des licenciés de la FFVoile de nationalité française.

3. FORMAT

Une phase de qualification

La phase de qualification se fera sur le principe de courses en groupes avec un brassage en fin de journée,

Pour la première constitution des groupes, les coureurs Homme et Femme seront répartis sur la base du classement national individuel des coureurs funboard arrêté cinq jours avant la date de début de la phase de qualification.

Pour les constitutions suivantes, il sera utilisé la clef de répartition proposé dans le logiciel de classement « FREG ».

Une phase finale

Les membres de l'Equipe de France de Funboard (femmes et hommes) ne peuvent pas participer à la phase de qualification, ils sont qualifiés directement en phase finale.

A la fin de la phase de qualification, après intégration des membres de l'Equipe de France inscrits à l'épreuve, il sera effectué un complément de coureurs issus des qualifications sur la base du classement général des qualifications après décision du jury jusqu'à concurrence d'un tableau de 16 coureurs femmes et d'un tableau de 32 coureurs hommes.

Si la phase de qualification pour un des groupes hommes et/ou femmes n'était pas validée, le complément de coureurs hommes et/ou femmes sera effectué à partir du Classement National Individuel des coureurs funboard arrêté cinq jours avant la date de début de la phase de qualification jusqu'à concurrence d'un tableau de 16 coureurs femmes et d'un tableau de 32 coureurs hommes.

Les coureurs de ces 2 tableaux courront par poules en élimination directe, pour les places de 1 à 16 chez les femmes et de 1 à 32 chez les hommes.

Pour les places au-delà de 16 (femmes) et de 32 (hommes), le format de course restera en course par groupe avec brassage en fin de journée.

Pour le classement général du championnat, les courses de la phase de qualification ne seront pas prises en compte.

4. JAUGE

IFCA Slalom 42, matériel de production validé ISAF,

5. ATTRIBUTION DU TITRE

5.1 Titre

Il sera délivré un titre masculin et un titre féminin Champion(ne) de France Elite Slalom sans minimum de participants.

Les titres de champion(ne) de France Elite Slalom, vice-champion(ne) et de 3^{èmes}, seront délivrés aux trois premiers coureurs français dans l'ordre du classement général de l'épreuve par extraction sans recalcul de points conformément à l'article Admissibilité. Le vainqueur sera le coureur qui aura obtenu le plus petit nombre de points à ce classement réalisé à la fin de la compétition. En application de la RCV B10 (A2)

5.2 Dotation en prix

Les 3 premier(e)s coureurs pour chaque titre validé se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze.

6. DATE D'APPLICATION

Premier janvier 2014